Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-265600742-20261002-01_04_280926-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

01/04/280926

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE QUIBERON

Objet : Subvention CARSAT – Nouvelle Résidence Autonomie les Dunes

L'an 2026, le vingt-huit septembre 2026, le Conseil d'Administration s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances.
Date de convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage : 2 octobre 2026

Présents : Madame Christine POUILLET Vice-Présidente, Madame Eugénie CORITON, Madame Marie-Céline BARGAIN, Madame Marie-Hélène BERTRAND, Madame BOULLIER Martine, membres élus ; Madame Carmen DESCHAMPS, Madame Jeannette DREANO, Madame Claudine GONTARD, Madame Françoise JUBIER, Monsieur Patrick MACE, membres nommés.

Excusés : Monsieur LE ROUX, Président du CCAS, Madame SALINAS Pascale, Vice-Présidente Déléguée, Madame Corinne GONTARD, membre élue

Représentés :

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Exposé :

La Résidence Autonomie Les Dunes de Quiberon est actuellement en reconstruction avec une augmentation de capacité faisant passer la structure de 33 à 44 logements. Tous les logements seront des T1 bis dont la superficie variera entre 33 et 35 m2. Le bâtiment permettra de passer de 1715 m2 à 2800 m2 et répondra aux besoins des résidents en reprenant les grandes lignes du projet d'établissement du CCAS :

- Adapter l'offre résidentielle aux nouveaux besoins des personnes âgées en leur offrant des logements spacieux leur donnant la possibilité de cuisiner chez eux, de disposer d'une chambre fermée et de salles de bain PMR favorisant le maintien de l'autonomie,
- Proposer des espaces de vie favorisant les relations sociales avec des espaces d'animation conséquents favorisant l'ouverture de la structure sur l'extérieur
- Améliorer le fonctionnement des services logistiques (lingerie, office)
- Favoriser le bien-être des résidents et agents avec des espaces de vie lumineux et spacieux de de nombreux espaces de détente (3 salons, un jardin arboré, 120m2 de salle de détente
- Limiter les pertes de repères des résidents actuels du fait de la proximité de la structure actuelle et conserver la continuité de prise en soins avec la proximité de l'EHPAD de Quiberon.
- Créer un environnement agréable et sécurisé, la structure actuelle étant devenue obsolète.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-265600742-20261002-01_04_280926-DE

Cette reconstruction nécessite de revoir un certain nombre d'équipements afin de les rendre plus ergonome et de s'adapter à l'augmentation de capacité.

La Résidence autonomie Les Dunes a répondu à l'appel à projets Projet D'aide à l'Investissement 2026 de la CARSAT afin de financer la partie numérique, la signalétique et à la cuisine thérapeutique du nouvel établissement pour un montant total maximum de 19 999€ dont 999 € d'autofinancement du CCAS. Vous trouverez ci-après le plan de financement relatif à ces projets :

Plan de financement du projet numérique, signalétique et cuisine thérapeutique

Prix de revient		Plan de financement		
Achat numérique	10 499 €	Plan d'aide à l'investissement CARSAT	19 000 €	Sollicité
Achat signalétique	5 500 €	Autofinancement Ville de Quiberon	999 €	Acquis
Achat cuisine thérapeutique	4 000 €			
Total prix de revient	19 999 €	Total financement	19 999 €	

Adoption :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la validation du protocole d'engagement avec Morbihan Hbitat en date du 18 septembre 2025 dans le cadre de la reconstruction de la Résidence autonomie,
Vu la demande de la CARSAT en date du 30 juillet 2026 de transmettre l'extrait de délibération approuvant l'opération ainsi que son plan de financement pour les 3 projets ci-dessus énoncés,
Vu la présentation faite par La Directrice du CCAS,
Vu la nécessité de meubler et moderniser la nouvelle structure pour favoriser son attractivité et le bien-être des agents et résidents,

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **approuve à l'unanimité :**

Article 1 : l'opération ainsi que son plan de financement pour les 3 projets relatifs au numérique, à la signalétique et à la cuisine thérapeutique

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Carsat et au comptable du CCAS ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-265600742-20261002-01_04_280926-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

01/04/280926

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à Quiberon, les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme, à Quiberon, le 28 septembre 2026, compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1er octobre 2026.

Pour le Président empêché, et par délégation
La Vice-Présidente,
Christine POUILLET,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUIBERON - 56170 -